

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 10 novembre 2023 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal des séances précédentes

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal des séances des 20 et 31 octobre 2023.

2. Calendrier 2024

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de fixer le calendrier 2024 des réunions.

3. MP Fournitures pour ambulances et soins des patients (marché de stock) - Conditions et mode de passation

Le Collège décide de reporter le point.

4. MP Mise en conformité électrique du poste de Cerfontaine - Conditions et mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2023-058 et le montant estimé du marché "Mise en conformité électrique du poste de Cerfontaine" à € 5.537,19 hors TVA ou € 6.700,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3514/723-60.

5. Achat et installation adoucisseur d'eau au Poste de Ciney – Conditions et mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'achat d'un adoucisseur d'eau électronique et le montant estimé du marché, qui s'élève à € 2.500 TVAC ; De passer le marché par facture acceptée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3513/723-60.

6. MP Achat pièces de rechange pour véhicules Mercedes - marché de stock - Attribution

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 6 novembre 2023 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir Mercedes Benz Car Avenue SA, Route de Longwy 594 à 6700 Arlon pour le montant d'offre contrôlé de € 7.168,95 hors TVA ou € 8.674,43, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-02 et au budget des exercices suivants.

7. MP Achat 370 polos de casernement – Approbation commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 370 polos de casernements à l'entreprise ayant remis l'offre la plus avantageuse, à savoir Provitec Sprl, ruelle Grulois 5 à 5950 Grosage pour le montant de l'offre de € 11.747,50 hors TVA ou € 14.214,48 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/124-05.

8. Réparation porte garage du poste de Philippeville - Commande

À l'unanimité des membres présents, d'approuver la réparation de la porte de garage du poste de Philippeville auprès de la Société L-Nassau Door à Denderstraat 29, 1770 Liedekerke pour le montant d'offre de € 3.595,86 hors TVA ou € 4.350,99 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/125-02.

9. Remplacement 6 pneus sur la PMF de Philippeville - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 6 pneus Michelin de dimensions 265/70-19.5 à la société Druart Pneus à Couvin, pour un montant de € 2.865,60 HTVA, soit € 3.467,37 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-02.

10. MP Achat 30 radios Tetra Sepura - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 30 radios Tetra Sepura" à la société ABIOM COMMUNICATION SYSTEMS BVBA, Oostjachpark 18 à 9100 Sint-Niklaas pour le montant d'offre contrôlé de € 34.511,00 hors TVA ou € 41.758,31, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

11. MP achat matériel informatique divers - Attribution

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 6 novembre 2023 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'approuver la commande du marché "Achat matériel informatique divers" aux soumissionnaires ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit :

* Lot 1 (7 stations d'accueil pour PC portable): OPENIT SRL, à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de € 639,31 hors TVA ou € 773,57, 21 % TVA comprise.

* Lot 2 (5 câbles HDMI de 10m): COMPUTIC, à 5620 FLORENNES pour le montant d'offre contrôlé de € 145,85 hors TVA ou € 176,48, 21 % TVA comprise ;

* Lot 3 (12 pointeurs laser): COMPUTIC, à 5620 FLORENNES pour le montant d'offre contrôlé de € 218,40 hors TVA ou € 264,26, 21 % TVA comprise ;

* Lot 4 (10 postes de téléphone fixe): OPENIT SRL, à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de € 1.179,20 hors TVA ou € 1.426,83, 21 % TVA comprise ;

* Lot 5 (5 kits clavier et souris sans fil): OPENIT SRL, à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de € 90,70 hors TVA ou € 109,75, 21 % TVA comprise ;

* Lot 6 (12 imprimantes laser monochrome): BDE GROUP, à 1332 Genval pour le montant d'offre contrôlé de € 1.596,00 hors TVA ou € 1.931,16, 21 % TVA comprise ;

* Lot 7 (4 supports pour double écran): COMPUTIC, à 5620 FLORENNES pour le montant d'offre contrôlé de € 164,56 hors TVA ou € 199,12, 21 % TVA comprise ;

* Lot 8 (3 onduleurs): OPENIT SRL, à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de € 306,51 hors TVA ou € 370,88, 21 % TVA comprise.

D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

12. Facturation intervention - Réclamation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° I23/00316 de 100.00 €.

13. Droits constatés - Mise en non-valeurs - de 2016 à 2022

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier, liée aux années 2016 à 2022 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents pour un total de 15.455,76 € et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

14. Promotion capitaine - Désignation jury

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner les membres du jury pour les épreuves de promotion au grade de capitaine professionnel.

15. Recrutement ambulanciers par transfert du statut opérationnel - Désignation jury

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner les membres du jury pour le recrutement de secouristes-ambulanciers par transfert.

16. Prolongation contrat agent administratif – CDI

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger l'engagement de Monsieur X en tant qu'informaticien, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 1er décembre 2023, au grade et barème B1.

17. Démission volontaire employé administratif

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, employé logistique à la date du 17 novembre 2023.

18. Litige facture intervention - Balbois - Jugement pour information

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du jugement de la Justice de paix de Dinant du 11 octobre 2023 à l'encontre de la société X, contestant une facture d'intervention de la Zone ; De prendre note que l'avocat qui nous représente en cette affaire se charge de réclamer l'indemnité de procédure auprès de la partie succombante.

19. Nom domaine dinaphi.be

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre note de la mise en garde du sergent X concernant le nom de domaine dinaphi.be, qui n'est pas le nom officiel du site de la zone mais qui pourrait prêter à confusion ; De ne pas entamer d'autres démarches, le nom officiel du site de la zone n'étant pas touché directement.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

